

COMMUNAUTE de COMMUNES de COMMERCY - VOID - VAUCOULEURS

ASSEMBLEE GENERALE du 31 mai 2017

Objet : SCOT / PCAET

L'an deux mille dix-sept, le trente et un mai, à dix huit heures trente, les Délégués des communes adhérentes à la Communauté de Communes de Commercy - Void - Vaucouleurs, convoqués le vingt deux mai 2017, selon les règles édictées par le Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis à Vaucouleurs.

Etaient présents :

Boncourt sur Meuse : MIDENET Eric

Bovée sur Barboure :

Boviolles : LIGIER Jean-Pierre

Brixey aux Chanoines : TRAMBLOY Jean Marie

Broussey en Blois :

Burey en Vaux : CAUMIREY Dominique

Bureyla Côte : LANGARD Jean Michel

Chalaines : SANCHEZ Christine *suppléante de HOCQUART Patrick*

Champougny :

Chonville Malaumont : LANTERNE Bruno

Commercy : CAHU Gérard, CARE Florent, DABIT Annette, LE BONNIEC Alain, LEFEVRE Jérôme, LEMOINE Olivier, RICHARD Suzel, THIRIOT Elise, VAUTRIN Jean-Philippe

Cousances les Triconville : BIZARD Michel

Dagonville : WENTZ Dominique

Epiez sur Meuse : HENRION Mauricette

Erneville aux Bois : DRUPT Hubert

Euville : FERIOLI Alain, HERY Joël, HIRSCH Philippe

Goussaincourt : BISSINGER Michel

Grimaucourt pres Sampigny :

Laneuville au Rupt : FURLAN Jacques

Lérouville : PORTEU Brigitte, VIZOT Alain

Marson sur Barboure : PETITJEAN Joël

Maxey sur Vaise : DINTRICH Jean-Luc

Mécrin : MOUSTY Michel

Méligny le Grand : WAGNER Dominique

Méligny le Petit :

Ménil la Horgne : CONNESSON Jean-Claude

Montbras :

Montigny les Vaucouleurs : NAJOTTE Sylvie

Naives en Blois :

Nançois le Grand : ORBION Claude

Neuville les Vaucouleurs : TIRLICIEN Alain

Ourches sur Meuse : GUILLAUME François

Pagny la Blanche Côte : ROUVENACH Daniel

Pagny sur Meuse : MAGNETTE Jean-Marc, PAGLIARI Armand

Pont sur Meuse :

Reffroy : LECLERC Francis

Rigny la Salle : ASSADOURIAN Marc

Rigny Saint Martin : POIRSON Eliane

Saint Aubin sur Aire : FALLON Luc

Saint Germain sur Meuse : ANDRE Patrick

Saulvaux :

Sauvigny : BESSEAU Frédéric

Sauvoy :

Sepvigny : LIEGAUT René

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

055-200066157-20170531-130-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2017

Sorcy Saint Martin : DELOGE Robert, MARTIN Franck,
Taillancourt : MAZELIN François
Troussey : GUILLAUME Alain
Ugny sur Meuse : FIGEL Régis
Vadonville : BON Bénédicte
Vaucouleurs: DINE Régis, FAVE Francis, GIANNINI Cédric
Vignot : THOMAS Guylaine
Villeroy sur Méholles : LAURENT Eddy
Voidvacon : GAUCHER Alain, ROCHON Sylvie, BOKSEBELD Virginie, LHERITIER Jean-Paul
Willeroncourt :

Suppléant présent sans pouvoir de vote

Boviolles : SAMSOM Fabrice
Chonville Malaumont : BENICHOUX Roselyne

Absents

Bovée sur Barboure : LEROUX Dominique
Broussey en Blois : BELMONT Stéphanie
Brixy aux Chanoines : TRAMBLOY Jean Marie
Chalaines : HOCQUART Patrick
Champougny : VINCENT Eric
Commercy : BARREY Patrick, BOUROTTE Liliane, BRETON Natacha, GUCKERT Olivier,
MAROTEL Jacques, PAILLARDIN Delphine
Champougny : VINCENT Eric
Euville : GEROME-LOUE Léa
Grimaucourt près Sampigny : FILLION Jean Charles
Lérrouville : BRUNO Patricia
Mélny le Petit : BOUCHOT Christian
Montbras : THOMAS Claude
Naives en Blois : VAUTHIER Daniel
Pont sur Meuse : GRUYER Reynald
Saulvaux : LEROUX Patrice
Sauvoy : THIRIET Philippe
Vaucouleurs : GEOFFROY Alain
Vignot : BUCQUOY Régine, CHAFF Daniel
Willeroncourt : LAFROGNE Nicolas

Pouvoirs ont été donnés à :

DABIT Annette de BARREY Patrick
LE BONNIEC Alain de GUCKERT Olivier
VAUTRIN Jean-Philippe de MAROTEL Jacques
CAHU Gérald de BRETON Natacha
HIRSCH Philippe de GEROME LOUE Léa
LEMOINE Olivier de BOUROTTE Liliane
LECLERC Francis de BOUCHOT Christian
GIANNINI Cédric de GEOFFROY Alain

Secrétaire de séance : LANGARD Jean-Michel

Nombre de membres en exercice : 83

Nombre de membres présents : 60

Nombre de suffrages exprimés : 68

VOTES : Pour : 68

Contre : 0

Abstention : 0

Objet : SCOT/PCAET

31/05/2017 Délibération n° 130-2017

Vu la loi SRU du 13 décembre 2000 instaurant les Schémas de COhérence Territoriale dont la finalité est de fixer les orientations générales d'organisation et d'équilibre de l'espace du territoire,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 mai 2003 fixant le périmètre du Schéma de COhérence Territoriale,

Vu le décret 849 du 28 juin 2016 rendant obligatoire pour les Communauté de Communes de plus de 20 000 habitants l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial avant le 31/12/2018,

Vu le projet de convention proposé par ENEDIS pour accompagner la Communauté de Communes dans l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial,

Après exposé du Président et après avoir délibéré,

le Conseil Communautaire, à l'unanimité, :

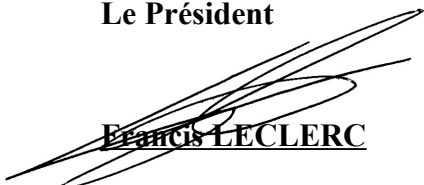
- décide d'engager une procédure d'élaboration d'un Schéma de COhérence Territoriale sur les 54 communes de la structure intercommunale en vue de la mise en place future d'un service instructeur et de l'élaboration de documents d'urbanisme à l'échelon intercommunal,
- autorise le Président à consulter des bureaux d'étude pour l'élaboration du Schéma de COhérence Territoriale de la Communauté de Communes et du Plan Climat Air Energie. rendu obligatoire par le décret 849 du 28 juin 2016 pour les CC de plus de 20 000 habitants et qui doit être établi avant le 31/12/2018,
- autorise le Président à signer avec ENEDIS une convention de partenariat concernant l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial,
- autorise le Président à solliciter tous les partenaires financiers susceptibles de participer à cette réalisation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme et attestation du caractère exécutoire.



Le Président


Francis LECLERC

Date de convocation : 22/05/2017

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.